

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE NGOURA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

NGOURA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTEN PROCEDURE D'URGENCE
N° 006 /AONO/C-NGOURA/CIPM/2026 DU 18-02-2026 POUR LES
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS D'UN BOIS COMMUNAL DANS
L'ARRONDISSEMENT DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET
DJEREM, REGION DE L'EST**

ADDITIF RECTIFICATIF N° 007

Le Maire de la Commune de NGOURA, Autorité Contractante, communique :
Les dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert suscité sont modifiées ainsi qu'il
suit :

➤ **PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

AU LIEU DE :

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A- Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- b. La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée au tarif en vigueur.
- c. L'attestions de Conformité Fiscalité timbrée datant de moins de trois (03) mois, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;
- d. La copie certifiée de l'attestation de catégorisation signée par l'autorité en charge;
- e. L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire,
- f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.
- g. La caution de soumission timbrée délivrée par une banque de 1er ordre ou par une compagnie d'assurance agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, de montant égal à 1% du montant prévisionnel ;
- h. L'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
- i. L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, indépendante de la période de validité y portée mais datant de moins de trois (03) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse;

j. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

k. Offre Financière



- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B- Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de **trente millions (30 000 000) FCFA**02 oui
- 2) Les références de l'Entreprise 06 oui
- 3) Méthodologie d'exécution des travaux 03 oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement 03 oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels03 oui
- 6) Compréhension du projet 05 oui
- 7) Présentation des Offres..... 03 oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70% de la note technique, (soit au moins 18 sur 25) seront examinées.

LIRE :

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires

a. Offre administrative

- 1) Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée et timbrée par un timbre fiscal à l'ouverture des offres ;
- 2) Fausses déclarations ou documents falsifiés ;
- 3) Absence de l'attestation de catégorisation D certifiée ou de la copie certifiée de la décision rendant publique la classification dans la catégorie D ;
- 4) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après un délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années.

c. Offre financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- 3) Absence d'un sous-détail de prix ;
- 4) Lettre de soumission de la proposition financière non timbrée, datée et signée.

B. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

- 1) Méthodologie et du planning d'exécution des travaux ;
- 2) Planning d'exécution des travaux comprenant toutes les tâches du devis quantitatif et estimatif ;
- 3) Planning d'approvisionnements et de mobilisation du matériel concordant avec le planning d'exécution ;
- 4) Attestation et rapport de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- 5) CCTP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page ;

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 4 sur 5) seront examinées.

➤ **PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

AU LIEU DE :

Article 14 : Documents constituant l'offre

Chaque soumissionnaire devra présenter, sous peine de rejet, une offre comprenant les documents ci-après repartis en trois volumes :

14.1 Volume 1 : le dossier administratif comprenant :

- 1) La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée au tarif en vigueur.
- 2) L'attestation de Conformité Fiscalité timbrée datant de moins de trois (03) mois, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;
- 3) La copie certifiée de la carte du contribuable ;
- 4) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire,
- 5) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.
- 6) La caution de soumission timbrée délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, de montant égal à 2% du montant prévisionnel ;
- 7) L'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP);
- 8) L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, indépendante de la période de validité y portée mais datant de moins de trois (03) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse;

Les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres et être présentées conformément au Décret 2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement produira chacune des pièces administratives énumérées aux points 2 ; 8 et 9 ci-dessus.

14.2 Volume 2 : Offre technique comprenant :

- 1) Les justificatifs de la Capacité Financière ;
- 2) Les Références du soumissionnaire ;
- 3) La méthodologie d'exécution des travaux ;
- 4) Le Personnel d'Encadrement du Soumissionnaire ;
- 5) Le Matériel et les Equipements essentiels ;
- 6) Compréhension du projet.
- 7) Présentation des offres

14.2.1 Capacité Financière : 02 critères

Ce critère est rempli si l'exigence ci-après est remplie :

- 1) Attestation de solvabilité d'un établissement bancaire de 1^{er} ordre :
Justifiant la solvabilité du soumissionnaire d'au moins trente millions (30 000 000) Francs CFA

14.2.2 Les références de l'Entreprise 06 critères, soit 3 critères par exigence

Ce critère est rempli si deux (02) exigences ci-après sont remplies :

Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation des projets d'infrastructures ou d'entretien de bâtiments publics pour un montant cumulé d'au moins trente millions (30 000 000) FCFA TTC ;

NB : Les justificatifs des références comprennent notamment :

- 1) Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;
- 2) Les procès-verbaux de réceptions définitives pour chaque contrat ou bon de commande.

14.2.3 Méthodologie d'exécution 03 critères

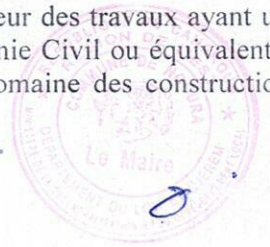
Ce critère est rempli si les trois (03) exigences ci-après sont remplies :

- 1) Méthodologie d'exécution conforme au CCTP (CCTP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page) ;
- 2) Méthodologie d'exécution décrite de façon succincte énumérée dans le devis quantitatif et estimatif.
- 3) Organigramme du projet.

14.2.4 Personnel d'encadrement 03 critères

Ce critère est rempli si les trois (03) exigences ci-après sont remplies :

- 1) Justifier la possession de son personnel d'un conducteur des travaux ayant une qualification d'au moins Technicien Supérieur du Génie Civil ou équivalent et une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans le domaine des constructions



(joindre une copie certifiée du diplôme, une attestation de présentation de l'original dudit diplôme et un CV daté et signé par le concerné)

- 2) Justifier la possession de son personnel de Chef Chantier ayant une qualification d'au moins Technicien du Génie Civil ou équivalent et une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans le domaine des constructions (joindre une copie certifiée du diplôme, et un CV daté et signé par le concerné) ;
- 3) Liste du personnel de chantier.

N.B : Le personnel proposé ne sera considéré à l'évaluation que si les pièces justificatives exigées, datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel, sont fournies, signées et concordantes entre elles.

14.2.5 Matériel et les équipements essentiels 02 critères

Ce critère est rempli si **les deux (02) exigences** ci-après sont remplies :

- 1) Le soumissionnaire justifie la possession des équipements essentiels pour la réalisation des travaux :
 - par engagement sur l'honneur de disposer dudit matériel dont la liste devra être jointe.
- 2) Le soumissionnaire justifie la possession du matériel roulant approprié pour l'approvisionnement du chantier. Cette justification se fera par présentation de copies certifiées conformes datant de moins de trois mois des cartes grises en cours de validité ou par un acte de location ou mise en disponibilité :

14.2.6 Compréhension du projet 05 critères

Ce critère est rempli si **les cinq (05) exigences** ci-après sont remplies :

- 1) Description de façon Détaillée chaque taches des travaux énuméré conformément aux devis quantitatif et au bordereau des prix unitaires.
- 2) Respect du cadre du bordereau des prix unitaires du DAO ;
- 3) Attestation de visite de site signé sur l'honneur par le soumissionnaire;
- 4) Rapport de visite de site signé par le soumissionnaire
- 5) Planning d'exécution des travaux.

14.2.7 Présentation des offres 03 critères

Ce critère est rempli si **les trois (03) exigences** ci-après sont remplies :

- 1) Reliures ;
- 2) Intercalaires de couleur;
- 3) Respect des modèles du DAO.

14.3 *Volume 3 : Offre financière comprenant :*

- 14.3.1 Une soumission conforme au modèle joint, timbrée, datée et signée;
- 14.3.2 Un bordereau des prix unitaires suivant le modèle avec indication des prix Hors Taxes en chiffres et en lettres, **rempli de manière lisible** ;
- 14.3.3 Le détail quantitatif et estimatif des travaux, daté et signé du soumissionnaire;
- 14.3.4 Sous-détail des Prix Unitaires.

LIRE :

Article 14 : Documents constituant l'offre

Chaque soumissionnaire devra présenter, sous peine de rejet, une offre comprenant les documents ci-après repartis en trois volumes :

14.1 Volume 1 : le dossier administratif comprenant :

- 1) La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée au tarif en vigueur.
- 2) L'attestations de Conformité Fiscalité timbrée datant de moins de trois (03) mois, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;
- 3) La copie certifiée de l'attestation de catégorisation signée par l'autorité en charge ;
- 4) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire,
- 5) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.
- 6) La caution de soumission délivrée par une banque de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, de montant égal à 1% du montant prévisionnel du projet;
- 7) L'attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

- 8) L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, indépendante de la période de validité y portée mais datant de moins de trois (03) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;

Les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres et être présentées conformément au Décret 2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement produira chacune des pièces administratives énumérées aux points 2 ; 8 et 9 ci-dessus.

14.2 Volume 2 : Offre technique comprenant :

L'Offre Technique contiendra :

- 1) Déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années ;
- 2) La méthodologie d'exécution des travaux ;
- 3) Planning d'exécution des travaux ;
- 4) Planning des approvisionnements ;
- 5) Attestation et rapport de visite de site signé sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- 6) CCAP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 7) CCTP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page ;

14.3 Volume 3 : Offre financière comprenant :

- 14.3.1 Une soumission conforme au modèle joint, timbrée, datée et signée ;
- 14.3.2 Un bordereau des prix unitaires suivant le modèle avec indication des prix Hors Taxes en chiffres et en lettres, **rempli de manière lisible** ;
- 14.3.3 Le détail quantitatif et estimatif des travaux, daté et signé du soumissionnaire ;
- 14.3.4 Sous-détail des Prix Unitaires

➤ **PIECE N°12 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES**

AU LIEU DE :

Appel d'Offres National Ouvert N° /AONO/C-NGOURA/CIPM/2022 DU POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS D'UN BOIS COMMUNAL DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

Financement : BIP EXERCICE 2026

GRILLE D'ÉVALUATION

ENTREPRISE	N° LOT :
<u>RAPPEL DES CRITERES ELIMINATOIRES</u>	
A	Pièces administratives
i	Absence d'une pièce administrative
ii	Pièce falsifiée
iii	Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures règlementaire
B	Offre technique
i	Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
ii	N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification
C	Offre financière
i	Offre financière incomplète ;
ii	Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
iii	Prix unitaire anormalement bas
<u>RAPPEL DES CRITERES ESSENTIELS</u>	
1)	La capacité financière02 oui
2)	Les références de l'Entreprise06 oui



- 3) Méthodologie d'exécution des travaux pour chaque lot.....03 oui
 4) L'expérience du personnel d'encadrement 03 oui
 5) Le matériel et les équipements essentiels03 oui
 6) Compréhension du projet 05 oui
 7) Présentation des Offres..... 03 oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de supérieur ou égal à 70% de la note technique, (soit au moins 18 sur 25) seront examinées.

A – CAPACITE FINANCIERE 02 critères

- | | | | |
|--|---|-----|-----|
| 1) Justifiant la solvabilité du soumissionnaire d'au moins Trente millions (30 000 000) Francs CFA ; | 2 | Oui | Non |
|--|---|-----|-----|

EVALUATION CAPACITE FINANCIERE

B- REFERENCES DE L'ENTREPRISE 06 critères

NB : Les justificatifs des références comprennent:

- Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;
- Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande

- | | | | |
|--|---|-----|-----|
| B1: Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation des projets de construction de bâtiment public pour un montant cumulé d'au moins Trente millions (30 000 000) FCFA TTC
➤ Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ; | 3 | Oui | Non |
|--|---|-----|-----|

- | | | | |
|--|---|-----|-----|
| B2 - Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation des projets de construction de bâtiment public pour un montant cumulé d'au moins Vingt millions (20 000 000) FCFA TTC;
➤ Les procès-verbaux de réceptions définitives pour chaque contrat ou bon de commande | 3 | Oui | Non |
|--|---|-----|-----|

EVALUATION REFERENCES DE L'ENTREPRISE

C- METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX 03 critères

- | | | |
|--|-----|-----|
| 1) Méthodologie d'exécution conforme au CCTP (CCTP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page) ; | Oui | Non |
|--|-----|-----|

- | | | |
|--|-----|-----|
| 2) Méthodologie d'exécution décrite de façon succincte pour chaque lot de travaux énuméré dans le devis quantitatif et estimatif | Oui | Non |
|--|-----|-----|

- | | | |
|----------------------------|-----|-----|
| 3) Organigramme du projet. | Oui | Non |
|----------------------------|-----|-----|

EVALUATION DE LA METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX

D- EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT 03 critères

- | | | |
|--|-----|-----|
| 1 - Justifier la possession dans son personnel d'un conducteur des travaux ayant une qualification d'au moins Technicien Supérieur du Génie Civil ou équivalent et une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans le domaine des constructions (joindre une copie certifiée du diplôme, une attestation de présentation de l'original du diplôme ; un CV daté et signé par le concerné) ; | Oui | Non |
|--|-----|-----|

- | | | |
|--|-----|-----|
| 2- Justifier la possession dans son personnel de Chef Chantier ayant une qualification d'au moins Technicien du Génie Civil ou équivalent et une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans le domaine des constructions civiles. (joindre une copie certifiée du diplôme, un CV daté et signé par le concerné) ; | Oui | Non |
|--|-----|-----|

- | | | |
|--|-----|-----|
| 3 – liste du personnel de l'entreprise signés par le soumissionnaire. | Oui | Non |
|--|-----|-----|

EVALUATION EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

P

E- MATERIEL ET EQUIPEMENTS ESSENTIELS 03 critères

	1 - Le soumissionnaire justifie la possession des équipements essentiels pour la réalisation des travaux. Cette justification se fera : ➤ Liste du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux signé par le soumissionnaire;	Oui	Non
	2- Le soumissionnaire justifie la possession du matériel roulant approprié pour l'approvisionnement du chantier. Cette justification se fera par présentation de copies certifiées (services émetteurs) conforme datant de moins de trois mois des cartes grises ou location : ➤ soit au nom du soumissionnaire ; Ce moyen logistique comprend : un pick-up	Oui	Non
	3- Le soumissionnaire justifie la possession du matériel roulant approprié pour l'approvisionnement du chantier. Cette justification se fera par présentation de copies certifiées (services émetteurs) conforme datant de moins de trois mois des cartes grises, des contrats de location ou mise en disposition: - soit au nom du soumissionnaire; Ce moyen logistique comprend : ▪ Petit matériel de chantier	Oui	Non
EVALUATION MATERIEL ET EQUIPEMENT ESSENTIEL			

F- COMPREHENSION DU PROJET 05 critères

	1- Description de façon Détaillée chaque taches des travaux énuméré conformément aux devis quantitatif et au bordereau des prix unitaires.	Oui	Non
	2- Respect du cadre du bordereau des prix unitaires du DAO.	Oui	Non
	3- Attestation de visite de site signé sur l'honneur par le soumissionnaire	Oui	Non
	4- Rapport de visite de site signé par le soumissionnaire	Oui	Non
	5- Planning d'exécution des travaux.	Oui	Non
EVALUATION DE LA COMPREHENSION DU PROJET			

G- PRESENTATION DES OFFRES 03 critères

	1- Reliures ;	Oui	Non
	2- Intercalaire de couleur ;	Oui	Non
	3- Respect des modèles du DAO.	Oui	Non
EVALUATION DE LA PRESENTATION DES OFFRES			

RECAPITULATIF DE L'EVALUATION DES CRITERES ESSENTIELS DE QUALIFICATION

SOUSSIONNAIRE : _____

N°	DESIGNATION CRITERE ESSENTIEL	EVALUATION	OBSERVATIONS
A	CAPACITE FINANCIERE	2	
B	REFERENCES DE L'ENTREPRISE	6	



C	METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX	3		
D	EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT	3		
E	MATERIEL ET EQUIPEMENT ESSENTIEL	3		
F	COMPREHENSION DU PROJET	5		
G	PRESENTATION DES OFFRES	3		
TOTAL		25		

N.B :

- 1- Seules les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques seront jugées recevables seront évaluées ;
- 2- Les offres techniques des soumissionnaires qui obtiendront un pourcentage de « Oui » supérieur ou égale à 70% de la note technique (dont au moins 20/25 sur les sept (07) critères A ; B ; C ; D ; E ; F ; G) seront jugées recevables.

DECISION DE L'EVALUATION :

OFFRE TECHNIQUE JUGEE	
RECEVABLE	IRRECEVABLE

LIRE :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° _____ /AONO/C/NGRA/SG/CIPM/2026 DU _____ POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS D'UN BOIS COMMUNAL DANS L'ARRONDISSEMENT DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST Financement : BIP EXERCICE 2026			
GRILLE D'ÉVALUATION			
ENTREPRISE		N° LOT :	
CRITERES ELIMINATOIRES			
A	PIECES ADMINISTRATIVES		
i	Absence à l'ouverture des plis de la caution de soumission ou non-conformité de cette dernière notamment entre autres l'absence de timbre, l'absence de mention manuscrite de l'Établissement financier émetteur.		
ii	Pièce administrative falsifiée		
iii	Non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures réglementaire, excepté la Caution de soumission		
iv	Absence d'une attestation de catégorisation dans le domaine des BTP		
B	Offre technique		
i	Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché au cours des trois dernières années.		
C	Offre financière		
i	Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif		
ii	Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini dans le RPAO		
iii	Offre financière incomplète ;		
CRITERES ESSENTIELS			OUI
COMPREHENSION DU PROJET			NON

,

i	Production d'une méthodologie d'exécution des travaux		
ii	Existence d'un planning des travaux comprenant toutes les tâches du devis quantitatif et estimatif		
iii	Existence d'un planning d'approvisionnements et de mobilisation du matériel concordant avec le planning d'exécution des travaux		
iv	Absence de l'attestation et rapport de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;		
v	CCTP, CCAP paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière page ;		
	TOTAL DES CRITERES		

NB : Les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur à 80%, soit au moins 4 « oui » sur 5, seront examinées.

DECISION DE L'EVALUATION :

OFFRE TECHNIQUE JUGEE	
RECEVABLE	IRRECEVABLE

Le reste sans changement

NGOURA, le **04 MAR 2026**

Le Maire, Maître d'Ouvrage
Autorité contractante

COPIES A :

- ARMP/EST ;
- DDMINMAP/L&D ;
- CIPM/NGOURA ;
- SOUMISSIONNAIRES ;
- AFFICHAGES ;
- ARCHIVES CHRNOS.

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
REGION DE NGOURA
LE MAIRE
DEPARTEMENT DU LOM ET D'ALMEIDA
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION

Mada Michel